

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à vingt heures trente, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en Coglès, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Amand ROGER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 18

PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 13 - quorum réuni

DATE DE LA CONVOCATION : 31 Mars 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mr Amand ROGER, Mr Daniel HELBERT, Mr Emmanuel BRASSELET, Mr Rodolphe HAMEAU, Mr Roger MONTHORIN, Mr Pascal RÉGNAULT, Mr Christian DUBOIS, Mme Fabienne TRABIS, Mme Sylvie DÉAN, Mme Nathalie DEGUYPE, Mme Noëlle CAILLIÈRE, Mme Maud LIGER et Mr Éric D'HANGEST.

ABSENTS EXCUSÉS : Mr Didier VALTAIS qui a donné pouvoir à Mr Roger MONTHORIN, Mme Marylène ROUSSEL qui a donné pouvoir à Mr Amand ROGER et Mme Manuëla DESPAS qui a donné pouvoir à Mr Emmanuel BRASSELET.

ABSENTS : Mr Raymond BERTHELOT et Mme Virginie MALLE.

SECRETARIE DE SÉANCE : Mme Maud LIGER.

Monsieur le Maire fait signer la feuille de présence des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire sollicite les conseillers pour l'approbation du procès-verbal de la séance précédente. Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 16 Mars 2023.

ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu des commissions,
- Vote des taux d'imposition de l'année 2023,
- Affectation des résultats,
- Budgets 2023 : commune, assainissement, lotissements de la Fontaine et de la Nouriais,
- Lotissement de la Fontaine : détermination du prix de vente du dernier lot,
- Réhabilitation de la salle des sports : avenant - lot n° 01 : terrassement - VRD,
- Réhabilitation de la salle des sports - tranche optionnelle : demande de subvention au département - F.S.P.L. et D.S.I.L. 2023,
- Boulangerie : demande de subvention D.S.I.L. 2023,

➤ Questions diverses.

Monsieur le Maire propose de traiter les sujets suivants non-inscrits à l'ordre du jour :

➤ Devis achat d'un mini-bus

CM 2023-AVRIL-N° 38

OBJET : VOTE DES TAUX IMPOSITION 2023

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité - quorum réunion - 13 élus présents, les taux d'imposition pour l'année 2023, c'est-à-dire :

TAXE FONCIERE SUR PROPRIETE BATIE : 36.05 %
TAXE FONCIERE SUR PROPRIETE NON-BATIE : 35.59 %
TAXE D'HABITATION : 14.88 %

CM 2023- AVRIL-N° 39

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité - quorum réunion - 13 élus présents, d'affecter les résultats de l'exercice 2022 de la manière suivante :

COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2022 : 603 946.17 euros
Résultat reporté 2021 : 99 973.38 euros
Total : 703 919.55 euros
Excédent à porter à l'article 002 : 103 919.55 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2022 : 223 925.26 euros
Résultat reporté 2021 : 599 362.39 euros
Résultat à reporter en recettes 001 : 823 287.65 euros
Affectation au compte 1068 : 600 000.00 euros

ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

Résultat de l'exercice 2022 : 22 062.30 euros
Résultat reporté 2021 : 81 958.76 euros
Total : 104 021.06 euros
Excédent à porter à l'article 002 : 104 021.06 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2022 : - 34 769.11 euros
Résultat reporté 2021 : 204 228.43 euros
Résultat à reporter Recettes 001 : 169 459.32 euros
Excédent à porter à l'article 001 : 169 459.32 euros

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de céder le lot restant au prix de 35 euros T.T.C., le m2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité - quorum réunion - 13 élus présents :

- Décide de fixer le prix du dernier lot au lotissement de la Fontaine à 35 euros T.T.C. le m2,
- Autorise Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette vente.

CM 2023-AVRIL-N°42

OBJET : SALLE DES SPORTS - AVENANT N°01 - LOT N°02 : GROS-OEUVRE

Monsieur Daniel HELBERT, adjoint aux travaux, donne lecture du compte-rendu de la commission travaux au cours de laquelle a été étudié l'avenant n° 01 concernant le lot n° 02 : gros-œuvre.

Cet avenant porte sur la nécessité de réaliser des massifs selon le plan d'étude structure, terrassement, armatures, cadres spécifiques et semelles isolées en béton armé.

L'entreprise Bati Éco 35, adjudicataire de ce marché a présenté un devis pour un montant de 4 555.46 euros hors taxe soit 2.92 % du marché.

De ce fait, le montant des travaux du marché de 156 011.82 euros hors taxe est porté à 160 567.28 euros hors taxe.

Considérant ces modifications, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur cet avenant.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée à l'unanimité - quorum réuni - 13 élus présents :

- Approuve l'avenant suivant : lot gros-oeuvre : + 4 555.46 € hors taxe
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant concernant le lot cité ci-dessus.

CM 2023-AVRIL-N°43

OBJET : RÉHABILITATION DE LA SALLE DES SPORTS - DEMANDE DE SUBVENTION F.S.P.L. - TRANCHE OPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite à la délibération n° CM2023-JANVIER-N°12 en date du 26 janvier dernier concernant la validation des lots pour la réhabilitation de la salle des sports tranche optionnelle qui consiste à la rénovation des vestiaires extérieurs avec mise aux normes P.M.R., construction d'un WC public aux normes P.M.R., construction d'un bâtiment connexe à la salle des sports incluant des vestiaires joueurs et arbitres agréés FFF et un club house. Il est nécessaire de faire une demande de subvention au département d'Ille-et-Vilaine au titre du fonds de soutien aux projets locaux.

CM 2023- AVRIL- N°40

OBJET : BUDGETS PRIMITIFS COMMUNE, LOTISSEMENTS ET ASSAINISSEMENT 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité - quorum réunion - 13 élus présents, adopte les budgets primitifs 2023 cités ci-dessous et qui s'équilibrent en dépenses et recettes :

COMMUNE

Section de fonctionnement : 1 656 957.55 euros

Section d'investissement : 3 595 284.20 euros

ASSAINISSEMENT :

Section d'exploitation : 130 836.55 euros

Section d'investissement : 262 685.14 euros

LOTISSEMENT DE LA FONTAINE :

Section de fonctionnement : 63 189.08 euros

Section d'investissement : 26 322.00 euros

LOTISSEMENT DE LA NOURIAIS :

Section de fonctionnement : 259 703.77 euros

Section d'investissement : 202 218.24 euros

CM 2023-AVRIL- N°41

OBJET : LOTISSEMENT DE LA FONTAINE - DÉTERMINATION DU PRIX DE VENTE DU DERNIER LOT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la création du lotissement de la Fontaine a été autorisée par arrêté municipal en date du 20 Décembre 2012 sous le numéro PA 035 273 2 F0001.

Depuis 2018, seulement un lot reste à vendre. La conjoncture du marché immobilier est complètement différentes aujourd'hui et la contrainte paysagère engendre des coûts élevés de terrassement.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le prix de vente du lot restant d'un montant de 55 euros T.T.C. le m2 validé par délibération du conseil municipal en date du 24 Avril 2014 - N° CM2014-24 AVRIL - N° 55.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du service des domaines en date du 09 Mars 2023 établissant un prix de vente de la parcelle considérée à 45.81 euros le m2 avec une marge de négociation de 10 %.

Considérant la situation géographique, les contraintes paysagères et la complexité du terrassement,

Considérant les prix couramment pratiqués sur le secteur,

Considérant les lots déjà vendus les plus attrayants,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni - 13 élus présents :

- Autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès des services du département d'Ille-et-Vilaine au titre du fonds de soutien aux projets locaux.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces dossiers.

CM 2023-AVRIL-N°44

OBJET : BOULANGERIE - DEMANDE DE SUBVENTION D.S.I.L.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite à la délibération n° CM2023-MARS-N°29 en date du 16 mars dernier concernant la construction d'une boulangerie, il est nécessaire de faire une demande de subvention auprès de services de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine au titre de la D.S.I.L. - année 2023.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni - 14 élus présents :

- Autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès des services de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine au titre de la D.S.I.L. - année 2023
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces dossiers.

CM 2023-AVRIL- N°45

OBJET : DEVIS ACHAT D'UN MINI-BUS

Monsieur Rodolphe HAMEAU, conseiller délégué en charge des associations, sports et loisirs, informe le Conseil Municipal, qu'il avait été décidé, suite à l'appel à projet mobilité de la MSA des portes de Bretagne « Grandir en milieu rural » effectué par le conseil municipal des jeunes, l'achat d'un mini-bus pour les associations, les activités et animations de la commune.

Plusieurs devis ont été demandés. Il propose de retenir l'offre, économiquement la plus avantageuse, à savoir le devis du garage du Coglais pour un montant annuel total de 29 816.67 euros H.T. soit 36 201.76 euros T.T.C. comprenant l'achat d'un mini-bus pour les associations, les activités et animations de la commune.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité - quorum réuni - 13 élus présents :

- Emet un avis favorable à l'achat d'un mini-bus pour les associations, les activités et animations de la commune
- Et retient le devis du garage du Coglais pour un montant total de 29 816.67 euros H.T. soit 36 201.76 euros T.T.C.,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

La séance est levée à 23 heures.

Le 20 Avril 2023.

La secrétaire de séance,
Mme Maud LIGER.



Le Maire,
Amand ROGER.

